



MAIRIE DE CONDAMINE

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

Légalement convoqué le 14 octobre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni le 21 octobre 2021 à 19h00, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien VAILLOUD, Maire,

Nombre de membres	
Afférents au Conseil municipal	Qui ont pris part aux délibérations
11	10

Etaient présents : MM EDET M 1^{er} Adjoint - BERTRAND A
2^{ème} Adjoint - MAGDELAINE G 3^{ème} Adjoint – BOUX Sébastien
BUISSON D – DELEUZE-DORDRON A – FAVRE R - GRISARD Y -
THOMASSET N - VANET S.
Etait excusée : DELEUZE-DORDRON A

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le secrétaire de séance est nommé en la personne de Monsieur Sébastien BOUX

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du 09 septembre 2021.

Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour et prend la parole pour évoquer le 1^{er} sujet.

1°) Présentation de la MARPA de BRENOD par Mme MATHIEU Muriel responsable et Mr RAVOT Etienne, Président.

La Fédération Nationale des MARPA est le premier réseau de France de maisons d'accueil des aînés depuis plus de 30 ans. Initiées par la Mutualité Sociale Agricole, ce sont des établissements médico-sociaux non médicalisés, à but non lucratif.

Elles sont ouvertes aux personnes de plus de 60 ans, autonomes ou en perte d'autonomie.

La MARPA de BRENOD a été créée en 2006.

Les garanties du concept MARPA :

- Une résidence à taille humaine : maximum 24 à 30 personnes accueillies.
- Un établissement non médicalisé.
- Un logement conventionné, adapté et meublé par les soins du résident ou de sa famille.
- La sécurité et la bienveillance d'une équipe de professionnels.
- Des repas quotidiens cuisinés sur place chaque jour.
- Des temps de partage et de convivialité
- Des services à la demande (entretien du linge, ménage, coiffeur, pédicure)
- Une gestion à but non lucratif avec le soutien de bénévoles impliqués, toujours dans la volonté de faire connaître les mérites de ce type de maison d'accueil.

2°) Délibération sur la modification de la taxe d'aménagement au 1^{er} janvier 2022

Les membres du Conseil Municipal décident :

- de modifier la taxe d'aménagement (part communale) au taux de 4.00 % sur l'ensemble du territoire communal.

- De ne pas procéder à des exonérations facultatives sur certains types de travaux et sur l'ensemble du territoire communal.
- Indiquent que la présente délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit d'année en l'absence d'une nouvelle délibération dans le délai prévu au premier alinéa de l'article 331-14 du Code de l'Urbanisme.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

3°) Délibération sur l'achat d'une parcelle privée par la commune.

Monsieur le Maire a rappelé aux membres présents le projet de travaux concernant l'aménagement de l'entrée Sud du Village qui va démarrer en début d'année 2022.

Il a rappelé la nécessité pour la réalisation de ce projet, d'acquérir la parcelle référencée Section A – Numéro 192 au lieu dit « au village » sur le territoire de la commune, représentant une surface de 475 m².

Après rencontre avec Mr LEGER Fabien, propriétaire de cette parcelle de terrain, Monsieur le Maire a reçu son accord pour faire cette transaction. Les 2 parties ont déterminé ensemble une valeur d'achat de 1.00 €/m².

Maître Vanessa BEGUINOT, notaire à Plateau d'Hauteville (Ain) sera en charge de rédiger l'acte de vente. Les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.

Après délibération des membres présents le projet à été validé à l'unanimité et ceux-ci ont autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents en référence à ce dossier.

4°) Délibération sur la désignation du Maître d'Ouvrage en lien avec les travaux d'aménagement de « l'entrée Sud du Village ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de confier les missions en lien avec les travaux d'aménagement de l'entrée Sud du Village, au Cabinet INTEGRA, Il a accepté ses honoraires et il a donné l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet ainsi que le mandatement des dépenses qui seront engagées.

5°) Délibération sur l'adhésion de la commune à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'adhérer à l'Agence Départementale d'ingénierie de l'Ain et d'en approuver les statuts.

Il a approuvé le versement d'une cotisation pour l'année 2022 fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 16 des statuts ainsi que les conventions d'intervention.

6°) Rapport d'activité de HAUT BUGEY AGGLOMERATION pour 2021.

Monsieur le Maire remet à chaque membre présent, le rapport d'activité de HBA pour l'année 2021 et il commente les points les plus sensibles.

7°) La migration des données en matière de CU, DIA, PA, PC et DP vers Next'ads dès le 1^{er} novembre 2021.

Monsieur le Maire expose brièvement aux membres présents la migration des données en matière de dépôt des documents d'urbanisme de façon dématérialisée. A l'initiative du SIEA, des services du contrôle de légalité de la Préfecture et des services de l'urbanisme de HAUT-BUGEY AGGLOMERATION, de façon progressive, notaires, constructeurs et particuliers vont déposer leurs demandes sur une plate-forme dématérialisée.

8°) Projet de crèche :

Le mode de financement PSU étudié par les différents partenaires du projet de crèche a été refusé par les maires impliqués dans ce projet.

Le mode de financement PAJE est retenu et les communes impliquées vont se rapprocher de prestataires privés afin d'avoir une estimation du coût.

9°) L'avenir des bâtiments de l'IME :

Les bâtiments vont être vendus en totalité hormis la maison d'habitation.

Mme Nicole THOMASSET, Mrs Damien VAILLOUD et Guy MAGDELAINE, ont visité les locaux en compagnie de Haut-Bugey Agglomération qui n'est pas intéressée ni par le gymnase, ni par les autres salles.

La commune va se rapprocher vers l'Etablissement Foncier Public et l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour dresser un éventuel projet d'achat des bâtiments.

10°) Organisation de la cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie du 11 novembre sera autorisée avec la présence du public mais en respectant les conditions suivantes : port du masque pendant la cérémonie y compris pour les sapeurs pompiers. Contrôle du « Pass sanitaire » pour le vin d'honneur qui suivra la cérémonie. Certains élèves de la classe de CM1 participeront à cette cérémonie par la lecture de textes.

11°) Avenir du « Club de l'Espoir » communal :

Le club de nos anciens existe depuis 40 ans.

Lors de l'assemblée générale en octobre, l'association compte 8 adhérents dont 3 de Condamine.

Le vœu de cette association est de passer « le flambeau » à une équipe plus jeune, susceptible de redynamiser le club.

Dans le cas d'une non reprise de l'association, celle-ci sera dissoute.

Monsieur le Maire a procédé à la rédaction et diffusion d'un courrier pour sensibiliser la population communale qui pourrait être intéressée.

12°) Bons d'achats de fin d'année au profit des anciens :

La commune va reconduire la distribution de bons d'achats de fin d'année auprès de nos commerçants locaux pour les anciens de notre commune âgés de 70 ans et plus.

13°) Les conseillers numériques :

Haut-Bugey Agglomération, en partenariat avec les communes de son territoire, souhaite offrir à ses habitants un accompagnement réel et personnalisé sur les outils numériques. En effet, tout est quasi dématérialisé aujourd'hui et une partie de la population se retrouve coupée d'une offre de services publiques ou privées de base ; C'est donc un véritable accès à une « vie normale » que des conseillers numériques vont permettre aux habitants en difficultés face aux nouveaux usages numériques, que ce soient sur ordinateur, smartphone, tablettes

Monsieur Radouane OUSTI, conseiller numérique sur notre commune va proposer des ateliers collectifs gratuits.

Un flyer et un questionnaire sera remis à chaque foyer de la commune afin de recenser les personnes intéressées.

14°) Fleurissement de la commune :

Afin de remercier toutes les personnes qui ont œuvré activement au fleurissement de la commune cette année et qui ont permis de remporter le « 1^{er} prix du fleurissement des communes de moins de 500 habitants », une petite réception sera organisée le 24 novembre à 18h30 sous le hangar communal par la municipalité.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Fait à Condamine, le 28 octobre 2021.

Affiché le 28 octobre 2021.

En exécution de l'article L2121-25 du Code Général
Des Collectivités Territoriales

Damien VAILLOUD

